

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 28 MARS 2014

Le vingt huit mars deux mille quatorze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, M. DAVOURIE Anthony, Mme Isabelle GAMACHE, M. Christophe POLIDOR, M. Laurent LE MARQUIS, Mme LANGLET Marie-Hélène, M. NEEL Grégory, M. Benoit MARTYN, M. Eric RULIER, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Yann LANCELOT, M. Jean-Yves LAURENT

Secrétaire de séance : M. DAVOURIE Anthony

Début de la séance : 18h40

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire tient à remercier les électeurs pour leur participation à cette élection et pour le soutien apporté à la future équipe municipale.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Monsieur Anthony DAVOURIE pour assurer ces fonctions.

Monsieur le Maire sortant laisse Mme Arlette VIDEGRAIN, doyen d'âge de l'assemblée, prendre la présidence afin de procéder à l'élection du Maire.

Messieurs Benoit MARTYN et Laurent LE MARQUIS sont désignés assesseurs.

280314-32 Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à 2122-17

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Guy AMIOT : quatorze voix (14)
- Madame Arlette VIDEGRAIN : une voix (1)

Monsieur Guy AMIOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

280314-33 Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L 2122-2,

Vu le renouvellement du conseil municipal qui a suivi les opérations électorales du 23 mars 2014, Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 pour la commune ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré *à l'unanimité des membres présents* :

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 28 mars 2014, de fixer le nombre de conseillers pour l'exercice des fonctions d'adjoint au Maire à quatre (4).

280314-34 Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre (4),

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

•Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame Arlette VIDEGRAIN : treize voix (13)
- Monsieur Christian EUGENIE : deux voix (2)

Madame Arlette VIDEGRAIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Première adjointe au maire.

•Election du Second adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés :15
- majorité absolue :8

Ont obtenu :

- Monsieur Christian EUGENIE : quatorze voix (14)
- Madame Isabelle GAMACHE : une voix (1)

Monsieur Christian EUGENIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

•Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 0

Ont obtenu :

- Madame Chantal HUBERT : quatorze voix (14)
- Monsieur Anthony DAVOURIE : une voix (1)

Madame Chantal HUBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjoint au maire.

•Election du Quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 0

Ont obtenu :

- Monsieur Anthony DAVOURIE : quatorze voix (14)
- Monsieur Grégory NEEL: une voix (1)

Monsieur Anthony DAVOURIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La prochaine séance est programmée jeudi 3 avril 2014 à 18h30